

COMMUNE DE VIGNIEU
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 11/2025

OBJET BUDGET PRIMITIF 2025

<i>Conseillers en exercice</i>	12	<i>Quorum</i>	7	<i>Présents</i>	10	<i>Pouvoir(s)</i>	2
<i>Votants pour</i>	12	<i>Votant(s) contre</i>	0	<i>Abstention(s)</i>	0		
Date de convocation	01 avril 2025						

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze avril à 20 h 00,

le conseil municipal de la commune de VIGNIEU, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Camille REGNIER, Maire.

Etaient présents : Camille RÉGNIER, maire, Ana-Paula DUMARTEREY, Alain MARION, Mickaël AUDOUAL, Christèle ZUCCOLO, adjoints, Hélène GROSSELIN, Stéphane MINCHIN, Sébastien RIMBOD, Ingrid BOLDI, Patrick FERRARIS

Etaient absents excusés : Olivier JULIA, Céline DUBOIS

Secrétaire de séance : Ingrid BOLDI

Sur proposition du maire et de la commission finances, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents,

ADOPTÉ le budget primitif **2025**, strictement équilibré en recettes et dépenses, de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
RECETTES	1 178 412,00 €	588 345,00 €
DEPENSES	1 178 412,00 €	588 345,00 €

AUTORISE Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1er janvier 2025 dans le cadre de la fongibilité des crédits en M57.

Pour copie conforme :
En mairie, le 14 avril 2025

Le (la) secrétaire de séance
Ingrid BOLDI

Madame le Maire
Camille RÉGNIER

